

Enquête Publique

relative au projet de déclassement d'une portion de voirie en
impasse rue Jean Monet (ZAE de Langolvas)



ANNEXES

Commissaire-enquêteur :
Jean Luc PIROT

Du 3 au 19 mai 2023

AVERTISSEMENT : Le rapport produit par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique est constitué de trois éléments indissociables :

- 1.- Le rapport d'enquête
- 2.- Les conclusions et avis du commissaire-enquêteur
- 3.- Les annexes

SOMMAIRE

1.1 - Organisation de l'enquête	3
1.2 - Publicité de l'enquête.....	5
1.2.1 - Insertion presse	5
1.2.2 - Sites Internet	9
1.2.3 - Affichage (Mairie de Morlaix).....	10
1.2.4 - Affichage (sur site).....	11
1.3 - Observations	13

1.1 - Organisation de l'enquête

URBA 23-002

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Affiché le
ID : 029-212901516-20230412-URBA23002-AR

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
VILLE DE MORLAIX
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Arrêté prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement d'une portion de voirie
rue Jean Monnet dans la ZAE de Langolvas**

Nous, Jean-Paul VERMOT, Maire de la Ville de Morlaix ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'Administration, et notamment ses articles L.134-1 et L.134-2, et les articles R 134-3 à R 134-35 ;

Vu la délibération du conseil municipal DUT n° 23-03-01 en date du 6 avril 2023 relative à la prescription d'une enquête publique pour le déclassement d'une portion de voirie située rue Jean Monnet dans la ZAE de Langolvas, en vue de son aliénation ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Considérant que le projet d'aliénation nécessite la réalisation d'une enquête publique ;

- ARRÊTONS -

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique en vue du déclassement d'une portion de voirie communale non cadastrée, située Jean Monnet, d'une contenance de 03a18ca, pour une durée de 16 jours à compter du 3 mai 2023 (9h00) et jusqu'au 19 mai (17h00).

Article 2 : Monsieur Jean-Luc PIROT, attaché principal territorial à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Morlaix, aux jours et heures habituels d'ouvertures de la mairie, **du 3 mai (9h00) au 19 mai 2023 (17h00) inclus.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune www.villedemorlaix.fr dès publication de l'avis d'enquête publique et durant la durée de celle-ci mentionnée à l'article 1er.

Les observations ou propositions devront être adressées par courrier adressé en mairie: Place des Otages - BP 47125 - 29671 Morlaix Cedex et pourront également être envoyées par courriel à l'adresse : contact@ville.morlaix.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Affiché le
ID : 029-212901516-20230412-URBA23002-AR

Les observations ou propositions adressées par courrier ou par courriel seront annexées au registre d'enquête publique.

Article 4 : Monsieur Jean-Luc PIROT, le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, aux jours et horaires suivants :

- le mercredi 3 mai, de 09 heures 00 à 12 heures 00.
- le vendredi 19 mai 2023, de 14 heures 00 à 17 heures 00.

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1er, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Article 6 : Un avis d'enquête sera publié en caractère apparents dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et dans les huit premiers jours suivants le début de celle-ci.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché en mairie. L'avis d'enquête publique sera affiché en mairie et sur deux panneaux d'affichage, à l'entrée de la rue Jean Monnet et devant la portion de voirie concernée.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur Jean-Luc PIROT, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le/la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérécourse citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

À Morlaix, le 12 avril 2023

Le Maire,



Jean-Paul VERMOT

1.2 - Publicité de l'enquête

1.2.1 - Insertion presse



ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB33509, N°209599) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Ouest France

Edition : Ouest France - 29

Date de parution : 18/04/2023

Fait le 14 Avril 2023

Le Directeur de Viamédia

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



VILLE DE MORLAIX

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DÉCLASSEMENT
D'UNE PORTION DE VOIRIE RUE
JEAN MONNET DANS LA ZAE DE
LANGOLVAS EN VUE DE SON

ALIÉNATION

Par arrêté en date du 12 avril 2023, le Maire de la commune de Morlaix a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à la Mairie de MORLAIX, sur le projet suivant :
Déclassement d'une portion de voirie non cadastrée, d'une contenance approximative de 318 m², située rue Jean Monnet dans la ZAE de Langolvas en vue de son aliénation.
L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant 16 jours, aux jours et heures habituelles d'ouverture, du 3 mai 2023 (09h00) au 19 mai 2023 (17h00) inclus.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier disponible à l'Hôtel de Ville en format papier et accessible sur le site internet www.ville.morlaix.fr et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, par courrier adressé en mairie: Place des Otages - BP 47125 - 29671 Morlaix Cedex, ou par courriel à l'adresse: contact@ville.morlaix.fr
Monsieur Jean-Luc PIROT, attaché principal territorial à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en mairie :
- le mercredi 3 mai 2023, de 09 heures 00 à 12 heures 00,
- le vendredi 19 mai 2023, de 14 heures 00 à 17 heures 00.
A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public intéressé en mairie et sur le site internet www.ville.morlaix.fr.
Au vu des observations formulées par le public et du rapport établi par le commissaire enquêteur, le projet de déclassement de voirie sera soumis à l'approbation du conseil municipal.
Le Maire
Monsieur Jean-Paul VERMOT

Viamédia S.A.S au capital de 300 000 € - RCS Brest 434 224 515 APE 7312 Z -
10 quai Armand Considère CS 92919 29229 Brest Cedex 2



ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB33507, N°209598) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Le Télégramme

Edition : Le Télégramme - 29

Date de parution : 18/04/2023

Fait le 14 Avril 2023

Le Directeur de Viamédia

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



VILLE DE MORLAIX

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIRIE RUE JEAN MONNET DANS LA ZAE DE LANGOLVAS EN VUE DE SON ALIÉNATION

Par arrêté en date du 12 avril 2023, le Maire de la commune de Morlaix a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à la Mairie de MORLAIX, sur le projet suivant : Déclassement d'une portion de voirie non cadastrée, d'une contenance approximative de 318 m², située rue Jean Monnet dans la ZAE de Langolvas en vue de son aliénation.

L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant 16 jours, aux jours et heures habituelles d'ouverture, du 3 mai 2023 (09h00) au 19 mai 2023 (17h00) inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier disponible à l'Hôtel de Ville en format papier et accessible sur le site internet www.ville.morlaix.fr et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, par courrier adressé en mairie: Place des Otages - BP 47125 - 29671 Morlaix Cedex, ou par courriel à l'adresse: contact@ville.morlaix.fr

Monsieur Jean-Luc PROT, attaché principal territorial à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en mairie :
- le mercredi 3 mai 2023, de 09 heures 00 à 12 heures 00,
- le vendredi 19 mai 2023, de 14 heures 00 à 17 heures 00.
A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public intéressé en mairie et sur le site internet www.ville.morlaix.fr.
Au vu des observations formulées par le public et du rapport établi par le commissaire enquêteur, le projet de déclassement de voirie sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Maire
Monsieur Jean-Paul VERMOT

Viamédia S.A.S au capital de 300 000 € - RCS Brest 434 224 515 APE 7312 Z -
10 quai Armand Considère CS 92919 29229 Brest Cedex 2



ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB33833, N°209636) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Ouest France

Edition : Ouest France - 29

Date de parution : 04/05/2023

Fait le 2 Mai 2023

Le Directeur de Viamédia

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



VILLE DE MORLAIX

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIRIE RUE JEAN MONNET DANS LA ZAE DE LANGOLVAS EN VUE DE SON ALIÉNATION

Par arrêté en date du 12 avril 2023, le Maire de la commune de Morlaix a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à la Mairie de MORLAIX, sur le projet suivant :

Déclassement d'une portion de voirie non cadastrée, d'une contenance approximative de 318 m², située rue Jean Monnet dans la ZAE de Langolvas en vue de son aliénation.

L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant 16 jours, aux jours et heures habituelles d'ouverture, du 3 mai 2023 (09h00) au 19 mai 2023 (17h00) inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier disponible à l'Hôtel de Ville en format papier et accessible sur le site internet www.ville.morlaix.fr et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, par courrier adressé en mairie: Place des Otages - BP 47125 - 29671 Morlaix Cedex, ou par courriel à l'adresse: contact@ville.morlaix.fr

Monsieur Jean-Luc PIROT, attaché principal territorial à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en mairie :

- le mercredi 3 mai 2023, de 09 heures 00 à 12 heures 00,
- le vendredi 19 mai 2023, de 14 heures 00 à 17 heures 00.

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public intéressé en mairie et sur le site internet www.ville.morlaix.fr.

Au vu des observations formulées par le public et du rapport établi par le commissaire enquêteur, le projet de déclassement de voirie sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Maire
Monsieur Jean-Paul VERMOT

Viamédia S.A.S au capital de 300 000 € - RCS Brest 434 224 515 APE 7312 Z -
10 quai Armand Considère CS 92919 29229 Brest Cedex 2



ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Cette annonce (Ref : LTB33832, N°209635) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Le Télégramme

Edition : Le Télégramme - 29

Date de parution : 04/05/2023

Fait le 2 Mai 2023



VILLE DE MORLAIX

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIRIE RUE JEAN MONNET DANS LA ZAE DE LANGOLVAS EN VUE DE SON ALIÉNATION

Par arrêté en date du 12 avril 2023, le Maire de la commune de Morlaix a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à la Mairie de MORLAIX, sur le projet suivant : Déclassement d'une portion de voirie non cadastrée, d'une contenance approximative de 318 m², située rue Jean Monnet dans la ZAE de Langolvas en vue de son aliénation.

L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant 16 jours, aux jours et heures habituelles d'ouverture, du 3 mai 2023 (09h00) au 19 mai 2023 (17h00) inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier disponible à l'Hôtel de Ville en format papier et accessible sur le site internet www.ville.morlaix.fr et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, par courrier adressé en mairie: Place des Otages - BP 47125 - 29671 Morlaix Cedex, ou par courriel à l'adresse: contact@ville.morlaix.fr Monsieur Jean-Luc PIROT, attaché principal territorial à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en mairie :

- le mercredi 3 mai 2023, de 09 heures 00 à 12 heures 00,
- le vendredi 19 mai 2023, de 14 heures 00 à 17 heures 00.

À l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public intéressé en mairie et sur le site internet www.ville.morlaix.fr. Au vu des observations formulées par le public et du rapport établi par le commissaire enquêteur, le projet de déclassement de voirie sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Maire
Monsieur Jean-Paul VERMOT

Le Directeur de Viamédia

VIAMEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Viamédia S.A.S au capital de 300 000 € - RCS Brest 434 224 515 APE 7312 Z -
10 quai Armand Considère CS 92919 29229 Brest Cedex 2

1.2.2 - Sites Internet



1.2.3 - Affichage (Mairie de Morlaix)



Affichage mis en place le 14 avril 2023



1.2.4 - Affichage (sur site)



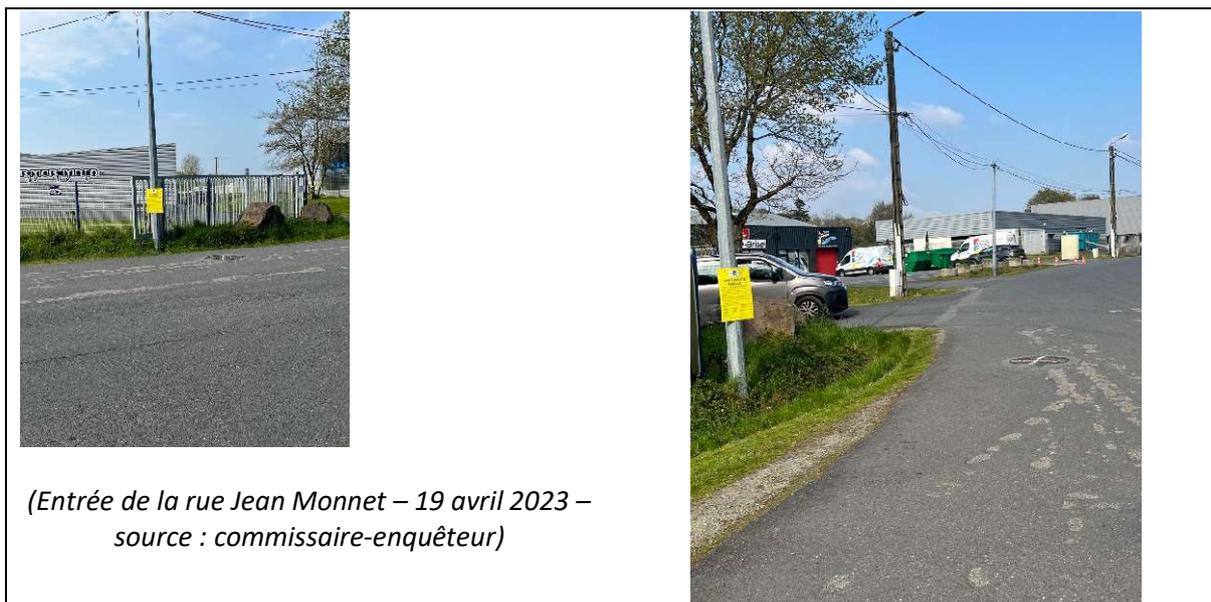
Affichage (entrée de la portion de voie à déclasser – 17 avril 2023 – source : Morlaix Communauté)



(secteur à déclasser – 19 avril 2023 – source : commissaire-enquêteur)



Affichage (entrée de la rue Jean Monnet – 17 avril 2023 – source : Morlaix Communauté)



1.3 - Observations

(Sans objet)

À Milizac-Guipronvel,
le 22 mai 2023
Le commissaire-enquêteur,



Jean-Luc PIROT